

SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2023

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHERVEIX-CUBAS

L'an deux mille vingt-trois et le 16 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur QUEYROU Jean-Marie, Maire.

Présents : Mr QUEYROU Jean-Marie, Maire ; M RODRIGUES Antonio, 1^{er} adjoint ; Mme LEBLANC Valérie, 2^{ème} adjointe ; Mr CALAVIA Richard, 3^{ème} adjoint ; Mr GÉRARD Jacques, 4^{ème} adjoint.

DEVAUX Christiane, DURRENS Rémy, GRIMALDI Lucas, LASSERRE Maïwenn, MAQUET Jean-Michel, MICHEL Elisabeth, RENARD Jacques, ROCHE Anne-Marie, VAN HAMME Pierre, VISSERIA Patrick.

A été nommé secrétaire : Jacques GÉRARD

N°2023-39 :

Objet de la délibération : Désignation des différentes commissions communales

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que, suite aux différentes démissions de membres du conseil municipal et à l'élection de cinq conseillers municipaux, il y a lieu de procéder aux changements de la composition des commissions communales.

BUDGET : RODRIGUES Antonio-1^{er} adjoint responsable délégué

Membres : Valérie LEBLANC-Richard CALAVIA-Jacques GÉRARD

RÉSEAUX ET RIVIÈRES : RODRIGUES Antonio-1^{er} adjoint responsable délégué

Membres : Jacques GÉRARD-Jean-Michel MAQUET-Anne-Marie ROCHE-Pierre VAN HAMME-Jacques RENARD

SECTEUR SCOLAIRE-AGENTS ADMINISTRATIFS : RODRIGUES Antonio-1^{er} adjoint responsable délégué

Membres : Jacques RENARD-Jean-Michel MAQUET-Elisabeth MICHEL-Christiane DEVAUX-Lucas GRIMALDI

VOIRIE-TRAVAUX COMMUNAUX-ENVIRONNEMENT : LEBLANC Valérie-2^{ème} adjointe responsable déléguée

Membres : Pierre VAN HAMME-Richard CALAVIA-Christiane DEVAUX-Maïwenn LASSERRE-Lucas GRIMALDI

ACTION SOCIALE-SOLIDARITÉ-ÉCONOMIE-TOURISME : LEBLANC Valérie-2^{ème} adjointe responsable déléguée

Membres : Antonio RODRIGUES-Jacques RENARD-Anne-Marie ROCHE-Jean-Michel MAQUET-Rémy DURRENS-Maïwenn LASSERRE

EMPLOYÉS COMMUNAUX TECHNIQUES : LEBLANC Valérie-2^{ème} adjointe responsable déléguée

Membres : Antonio RODRIGUES-Richard CALAVIA-Jean-Michel MAQUET

BÂTIMENTS COMMUNAUX-PATRIMOINE : CALAVIA Richard-3^{ème} adjoint responsable délégué

Membres : Antonio RODRIGUES-Elisabeth MICHEL-Jacques RENARD-Jacques GÉRARD-Maïwenn LASSERRE-Rémy DURRENS-Lucas GRIMALDI-Patrick VISSERIA

URBANISME : CALAVIA Richard-3^{ème} adjoint responsable délégué

Membres : Valérie LEBLANC-Elisabeth MICHEL-Pierre VAN HAMME-Rémy DURRENS-Lucas GRIMALDI

COMMUNICATION : GÉRARD Jacques-4^{ème} adjoint responsable délégué

Membres : Elisabeth MICHEL-Anne-Marie ROCHE-Richard CALAVIA-Jean-Michel MAQUET-Rémy DURRENS-Patrick VISSERIA-Maïwenn LASSERRE

VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE : GÉRARD Jacques-4^{ème} adjoint responsable délégué

Membres : Jean-Michel MAQUET-Jacques RENARD-Elisabeth MICHEL-Antonio RODRIGUES-Anne-Marie ROCHE-Rémy DURRENS-Maïwenn LASSERRE

CIMETIÈRES : GÉRARD Jacques : 4^{ème} adjoint responsable délégué

Membres : Richard CALAVIA-Anne-Marie ROCHE-Christiane DEVAUX

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la composition des commissions communales énumérées ci-dessus.

N°2023-40 :

Objet de la délibération : Convention éclairage public de la passerelle du pont de Cubas

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée de la convention entre le Département de la Dordogne, le SDE 24 et la commune de Cherveix concernant l'éclairage de la passerelle du pont de Cubas.

Cette convention a pour objet de :

- fixer les modalités techniques et financières concernant les travaux de création de l'éclairage public de la passerelle du pont de Cubas,
- remettre en gestion de l'éclairage public à la commune, qui par convention, confie la maintenance au SDE 24,
- permettre au SDE 24 de percevoir le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée en vertu de l'article L 1615-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, autorise et charge Monsieur Le Maire à signer ladite convention.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le 17 novembre 2023

Le Maire

Jean-Marie QUEYROU